

Article 43 du Règlement

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LA FONCTION PUBLIQUE**LA DÉCLARATION DU MINISTRE CONCERNANT LES DEVOIRS DES EMPLOYÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Dans un discours qu'il a prononcé récemment devant les membres de l'Institut des experts-conseils en gestion, le ministre des Approvisionnements et Services a affirmé sans se démonter que les employés de la Fonction publique ont le devoir d'appuyer les programmes et politiques du gouvernement en public et qu'ils devraient activement se faire les apôtres des programmes qu'ils ont été formés à administrer. Tout en comprenant parfaitement le principe qui veut qu'on ne morde pas la main qui nous nourrit, il me semble qu'en exigeant des fonctionnaires qu'ils se fassent les apologistes des programmes gouvernementaux, le gouvernement tente de leur faire jouer un rôle de propagande.

Devant cette déclaration indigne de la part du ministre, je propose, appuyé par le représentant de Prince Edward-Hastings (M. Ellis):

Que si, malgré tout l'argent que le gouvernement engloutit dans la publicité pour ses programmes, les Canadiens y demeurent indifférents, celui-ci concède que c'est le message qui cloche et non les messages.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CABINET**L'UTILISATION D'AVIONS DU GOUVERNEMENT PAR LES MINISTRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, quatre ministres du cabinet libéral, soit le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), celui des Approvisionnements et Services (M. Blais), celui de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) et enfin le ministre des Affaires indiennes et du Nord (M. Munro) se sont rendus à Winnipeg en fin de semaine dernière empruntant quatre Jetstars séparés, et coûtant ainsi inutilement aux contribuables canadiens \$40,000. Je propose donc, appuyé par le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan):

Que la Chambre enjoigne à ces ministres libéraux arrogants et gaspilleurs de mettre en pratique ce que la semaine dernière à Toronto le premier ministre exhortait les Canadiens à faire, et qu'ils se ressaisissent et cessent d'essayer de battre le record extravagant établi par Otto Lang dans l'usage du Jetstar.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Axworthy: Madame le Président, j'invoque le Règlement. L'affirmation du député de Winnipeg-Assiniboine est fausse: je ne me suis pas rendu à Winnipeg par Jetstar.

Mme le Président: Le ministre peut débattre la question, mais au lieu de cela, il a invoqué le Règlement. La Chambre n'est pas saisie de la motion. J'ai demandé s'il y avait consentement unanime pour la mettre en délibération mais la Chambre a refusé.

* * *

LES COALITIONS**LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE SUR LA CONCURRENCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, étant donné que le gouvernement libéral est resté les bras croisés pendant que les sociétés pétrolières volaient \$12 milliards aux Canadiens; étant donné que les firmes Thomson et Southam ont mis la main sur presque toute la presse écrite et sur la plupart des grands magasins à rayons du Canada; étant donné que depuis cinq ans, la fusion des entreprises au Canada a permis à une poignée de gens de contrôler notre économie encore plus étroitement que dans la plupart des républiques de troisième ordre; et étant donné que le ministre n'a rien fait, sinon réduire à néant la mesure proposée, renvoyer le directeur des enquêtes et de la recherche et faire de belles promesses, je propose, avec l'appui du député de Skeena (M. Fulton):

Que le ministre de la Consommation et des Corporations prenne ses responsabilités et qu'il présente enfin à la Chambre la loi sur la concurrence qui est en gestation depuis si longtemps.

Mme le Président: Consent-on unanimement à la présentation de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PROGRAMME D'ISOLATION DES MAISONS**LE NOMBRE DE MAISONS ISOLÉES À L'URÉE-FORMALDÉHYDE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, étant donné que le directeur des opérations du Programme d'isolation des maisons canadiennes a récemment déclaré que davantage de maisons auraient été isolées à la mousse d'urée formaldéhyde qu'on ne l'avait d'abord cru, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le gouvernement établisse une liste exacte de tous les propriétaires de maison qui ont reçu une subvention en vertu du Programme d'isolation des maisons canadiennes en vue d'isoler leur maison avec de la mousse d'urée formaldéhyde, de sorte que lorsque le gouvernement se décidera à créer un programme pour aider ces gens à se débarrasser de la mousse, il puisse le mettre immédiatement en vigueur auprès de ceux qui auront reçu la subvention du PIMC.